

à Saint-Denis, le 23 avril 2020

**Jusqu'ici... on ne fait RIEN...**

Lors d'une conférence téléphonique avec l'ensemble des organisations syndicales, le préfet de Seine St Denis nous a « poliment » écouté sans donner le moindre détail sur une éventuelle stratégie de déconfinement en renvoyant la balle à la prochaine intervention du président fin avril. Pourtant c'est Macron lui-même qui a mis en avant la date du 11 mai, sans trop se préoccuper semble-t-il des conséquences et surtout de la préparation de cette échéance. Devant les inquiétudes de notre union syndicale départementale sur les mesures qui vont être prises au regard de l'ampleur de l'épidémie en Seine Saint Denis, la préfecture a relativisé notre discours en nous renvoyant à une mortalité inférieure à plusieurs départements francilien. Nous contestons vivement cette analyse, selon les chiffres de l'INSEE la Seine Saint Denis sur la période du 1er mars au 06 avril a un taux de mortalité de + de 101% par rapport à l'année précédente, la plus forte progression derrière le Haut-Rhin.( pour exemple sur la même période Paris est à + 61%). Sur les moins de 65 ans, la surmortalité dans le département de Seine-Saint-Denis est la plus élevée de France.

Ces chiffres sont inquiétants, toute stratégie de déconfinement ne pourra partir que de cette réalité mais aussi de notre sous-dotation structurelle en lits d'hôpitaux (aussi bien en médecine qu'en soins intensifs). De sérieuses garanties sanitaires doivent être apportées à la population de notre département.

Nous demandons dans l'urgence :

- La mise en place massive de tests sur le département
- L'acheminement de matériels de protection pour la population (masques, gels hydro alcoolique)
- L'augmentation significative de toutes les aides sociales
- Le maintien de tous les salaires à 100%, l'interdiction des licenciements et de toute rupture de contrat
- Le gel des loyers, des factures énergétiques et de télécommunication (téléphone et internet)
- La mise à l'abri ainsi que la régularisation de la situation administrative des migrants et des sans-papiers.
- La mise à disposition de masques à l'entrée des transports en commun